



Le Président,  
Alain WACHEUX

04 FEV. 2013  
PAT 13-0163



SCOT  
DE L'ARTOIS  
Créateur d'Avénirs

Le Président,  
Yves DUPONT

stoz erreur aiguillage  
→ S. Milioux  
(copie des p 1 à 3 pour  
NC + MR) ML

→ D. L. M. C. M.

copie des copies pour moi

(le doc de consultation)

Béthune, le 31 janvier 2013

*[Signature]*

o/c Fait 7/12

Monsieur Michel PASCAL,  
Directeur de la DREAL Nord-Pas-  
de-Calais  
44, rue de Tournai, BP 259  
59019 LILLE Cedex

Objet : Contribution de l'Agence d'Urbanisme de l'Arrondissement de Béthune (AULAB) et du Syndicat Mixte du SCoT de l'Artois (SMESCOTA) dans le cadre de la consultation du Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE-TVB) de la région Nord-Pas-de-Calais.

Monsieur le Vice-Président,

L'Agence d'Urbanisme de l'Arrondissement de Béthune (AULAB) et la Mission Bassin Minier (MBM) se sont associées pour réaliser et éditer en 2011 une étude sur la déclinaison de la Trame Verte et Bleue de la région Nord-Pas-de-Calais, à l'échelle du territoire du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de l'Artois.

Cette étude s'inscrit dans le cadre de la Directive Régionale d'Aménagement « Trame Verte et Bleue » issue du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire (SRADT) et dans la continuité de l'élaboration du SCoT de l'Artois.

Dans le cadre de la consultation du Schéma Régional de Cohérence Écologique-Trame Verte et Bleue (SRCE-TVB) de la région Nord-Pas-de-Calais, nos équipes techniques ont pu constater, sur les cartes associées au SRCE-TVB, la présence de certaines discordances avec les documents de l'Atlas cartographique du territoire du SCoT de l'Artois et les Trames Verte et Bleue (TVB) élaborées par ses EPCI.

Notre territoire, confronté à la régression de la biodiversité en raison d'une fragmentation importante des espaces, du développement de la périurbanisation ou des séquelles de son passé industriel, a été précurseur en région Nord-Pas-

de-Calais en développant, tant au plan opérationnel par ses EPCI qu'au plan réglementaire (documents d'urbanisme), une politique de Trame Verte et Bleue, ambitieuse et volontaire, notamment dans le domaine de la renaturalisation des espaces urbanisés ou en friche. Les actions conduites depuis plusieurs années sur notre territoire peuvent contribuer à renforcer le SRCE-TVB en Nord-Pas-de-Calais.

Vous trouverez annexés à ce courrier :

- une note de contribution et des cartographies qui permettront à partir des actions mises en œuvre sur notre territoire, d'étayer la réflexion sur le SRCE-TVB en cours d'élaboration par les services de l'État et de la Région.
- la lettre de synthèse de l'Atlas cartographique « Trame verte et bleue, un atout à préserver pour notre patrimoine » et un exemple de déclinaison à l'échelle communale de l'Atlas (PLU de Norrent-Fontes).

Nos équipes restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

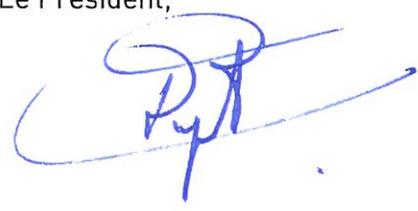
*Bien cordialement,*

Le Président,



Alain WACHEUX

Le Président,



Yves DUPONT

**Pièces jointes :**

- Une note de contribution accompagnée de sa carte,
- Des cartographies des Trames Verte et Bleue du territoire,
- La lettre de synthèse de l'Atlas cartographique « Trame verte et bleue, un atout à préserver pour notre patrimoine ».
- La lettre de synthèse sur un exemple de déclinaison communale de la TVB du territoire du SCoT de l'Artois sur Norrent-Fontes.

**Courrier adressé en copie pour information à :**

- Monsieur Yves DHAU DECUYPERE, Directeur de la Mission Bassin Minier Nord-Pas-de-Calais,
- Monsieur Hervé DECAUX, Directeur de l'association Aire Métropolitaine de Lille,
- Monsieur Pierre DHENIN, Directeur de l'Espace Naturel Lille Métropole.



Document de contribution de l'Agence d'Urbanisme de l'Arrondissement de Béthune (AULAB) et du Syndicat Mixte du SCoT de l'Artois (SMESCOTA)

au Schéma Régional de Cohérence Écologique-Trame Verte et Bleue (SRCE-TVB) du Nord-Pas-de-Calais

L'Atlas cartographique de la Trame verte et bleue du territoire du SCoT de l'Artois est un outil d'aide à la décision à destination des maîtres d'ouvrage et des maîtres d'œuvre de la planification et de l'aménagement du territoire. Cet outil issu du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de l'Artois a été élaboré entre 2007 et 2011 et offre une cartographie précise du territoire définissant des sites d'intérêt majeurs (cœur de nature ou réservoir de biodiversité) et des principes de corridors, à une échelle fine (1/5 000), afin de faciliter la prise en compte de la Trame Verte et Bleue (TVB) dans les documents d'urbanisme.

La conception de cet atlas s'est appuyée sur des études d'enjeu régional et des documents de planification :

- Le Schéma Régional de la Trame Verte et Bleue (validé en 2005 et mis à jour en 2007), intégré dans le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire (SRADT) adopté en novembre 2006.
- La Trame verte et bleue du Bassin Minier Nord-Pas-de-Calais réalisée par la Mission Bassin Minier (MBM) en 2003 et mise à jour en 2010.
- La Trame verte et bleue inscrite dans le Document d'Orientation Générale (DOG) du SCoT de l'Artois, arrêté et rendu opposable en 2008.

En parallèle de la démarche d'élaboration de l'Atlas cartographique, des déclinaisons opérationnelles du Schéma Régional ont été réalisées et mises en application dès 2009 par la Communauté d'Agglomération de l'Artois (Artois Comm.) et le Pays de la Lys Romane (Communauté de Communes Artois-Lys et Communauté de Communes Artois-Flandres). Les cartes de ces différents schémas de Trame Verte et Bleue du territoire de l'Artois sont jointes en annexe.

La rédaction de l'Atlas cartographique, co-élaboré par l'AULAB et la MBM, est donc à la fois un travail de déclinaison fine du Schéma Régional de la TVB et une synthèse des différentes études réalisées sur le territoire. Sa réalisation a été le fruit d'un large partenariat (DREAL, Conseil Régional, Agence de l'Eau Artois-Picardie, EPTB-Lys, ONEMA, Conseil Général, EDEN62, associations environnementales...) et a fait l'objet d'une validation technique et scientifique par les principaux acteurs régionaux de la TVB.

Toutefois, dans le cadre de l'élaboration du Schéma Régional de Cohérence Écologique-Trame Verte et Bleue (SRCE-TVB), quelques discordances concernant certains corridors écologiques sont apparues par comparaison avec les différentes cartes des documents précédemment cités. Ainsi, il semblerait nécessaire de prendre en compte les remarques détaillées ci-après, dans la cartographie du SRCE-TVB. Cette intégration permettrait de conserver une cohérence entre les tracés des différentes TVB, d'empêcher la remise en cause des documents validés antérieurement et d'éviter de potentiels contentieux. À titre d'illustration des risques éventuels, vous trouverez en annexe de ce document une copie du courrier envoyé par le Centre Régional de la Propriété Foncière (CRPF) au sujet de l'Atlas cartographique de la TVB du territoire du SCoT de l'Artois, pourtant non-opposable.

Ainsi, les remarques qui seraient à prendre en compte dans le SRCE-TVB, concernent les corridors suivants :

### Corridors fluviaux

1. Le corridor fluvial de la Nave n'a pas été identifié dans la cartographie du SRCE-TVB, hormis la zone humide qui l'accompagne en aval des bassins de décantation de Lillers, alors que ce corridor fluvial apparaît dans les cartes du Schéma Régional TVB et de la TVB du Bassin Minier.
2. De même, le corridor fluvial de la Clarence dont seule la zone humide en aval de Chocques est présente sur la cartographie du SRCE-TVB.
3. Concernant le corridor fluvial de la Lawe, il figure également dans le Schéma Régional TVB et de la TVB du Bassin Minier mais n'a pas été repris dans le SRCE-TVB, hormis la partie sud du Marais de la Lawe qui a été identifiée comme « espace forestier à renaturer », alors qu'il s'agit d'une zone humide.

La cartographie du SRCE-TVB a mis en valeur le corridor fluvial de la Laquette dont l'intérêt en terme de continuité semble moindre par rapport à la Nave, la Clarence et la Lawe. Ainsi, il semblerait primordial de prendre en compte ces trois cours d'eau dans l'identification des corridors du SRCE-TVB.

### Corridors humides

4. Sur les cartes du SRCE-TVB, le corridor humide accompagnant le Surgeon ne se prolonge pas au-delà du Parc de Vermelles, alors que le Schéma Régional de la TVB identifiait un corridor humide qui traverse les prairies du Surgeon et remonte plus en amont jusqu'à Mazingarbe.
5. La « Riviérette », qui traverse la zone urbaine d'Isbergues, a été identifiée comme corridor humide par le SRCE-TVB alors que l'Atlas cartographique et la TVB du Pays de la Lys-Romane ont porté leur choix sur le « Guarbecque » qui connecte les mêmes sites humides, tout en traversant un secteur plus agricole à l'est.

### Corridors forestiers

6. Le corridor forestier qui était identifié dans le Schéma Régional de la TVB afin de relier les sites relais, situés sur les communes de Drouvin-le-Marais, Vaudricourt et Verquin, n'a pas été repris dans le SRCE-TVB.
7. Il en est de même avec un autre corridor forestier localisé dans le Schéma Régional de la TVB reliant le réservoir de biodiversité du Bois d'Olhain et le corridor situé à la limite communale de Ruitz et Haillicourt.

### Corridors miniers

Concernant l'inventaire des terrils à prendre en compte dans les réservoirs de biodiversité du SRCE-TVB en tant que réservoirs biologiques, il serait intéressant de consulter la MBM ainsi que le CPIE Chaîne des Terrils, qui mènent une réflexion sur les terrils du Nord-Pas-de-Calais et ont notamment réalisé un inventaire de ces derniers. Leur prise en compte apparaît insuffisante (d'autant que nombre d'entre eux seront inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO).

8. Le terril n°6 d'Auchel, situé à Calonne-Ricouart, n'a pas été intégré au corridor minier du SRCE contrairement à ce qui avait été validé sur le Schéma Régional de la TVB.
9. Un corridor minier identifié dans le SRCE-TVB traverse la zone urbaine d'Houdain (qui ne présente pas de continuité réelle) et longe la rocade minière à Divion, alors que l'Atlas cartographique a mis en exergue un cavalier (en partie fonctionnel) situé au nord d'Houdain et qui présente de meilleures potentialités de continuité écologique.
10. Le terril n°18 de Lens localisé au sud de la commune d'Haisnes et le réseau important de cavaliers de ce secteur qui ont été identifiés dans l'Atlas cartographique et dans la TVB d'Artois Comm. n'ont pas été repris dans la cartographie du SRCE-TVB.

### Corridors « pelouse calcicole » et corridors « prairie »

Les corridors calcicoles de l'Atlas cartographique (situés dans les collines de l'Artois) sont tracés en « pas japonais » donc sans continuité. Ces corridors correspondent majoritairement aux continuités des corridors forestiers de l'Atlas cartographique.

Ce dernier a également choisi de ne pas tracer de corridors de prairies et/ou bocages contrairement au SRCE-TVB qui a identifié davantage de types de corridors que dans le Schéma Régional TVB. Par ailleurs, le travail du SRCE-TVB a approfondi et prolongé le tracé d'autres corridors notamment miniers et de prairies. Ces derniers seront pris en compte dans l'Atlas cartographique du territoire du SCoT de l'Artois lors de la révision de ce document, après l'approbation du SRCE-TVB dont il constituera (et c'était son objectif à son lancement) la déclinaison détaillée à l'échelle du SCoT, rappelant que cet atlas fait également l'objet de déclinaison encore plus fine à l'échelle communale (PLU).

